

**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**



Séance du 4 avril 2025

Le 4 avril 2025 à 14h40, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de « Saint-Étienne » légalement convoqué le vendredi 28 mars 2025, s'est réuni au 1 rue Attaché aux bœufs sous la vice-présidence de Monsieur Frédéric DURAND - Adjoint délégué à la solidarité.

Nombre de membres :

- En exercice : 17
- Présents : 09
- Votants : 11

Secrétaire de séance : Madame Nicole AUBOURDY

Délibération n°14

Objet : Cession de mobilier de seconde vie du restaurant municipal de la Ville de Saint-Étienne au Centre Communal d'Action Sociale et réaffectation des biens au sein du Budget Annexe des Résidences Autonomie, du Budget Annexe des EHPAD de la Ville de Saint-Étienne, - approbation

Étaient présents :

M. Frédéric DURAND (Vice-Président), M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Huguette GUILHOT.

Avaient donné pouvoir :

M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, Mme Marie-France LIVEBARDON ayant donné pouvoir Mme Huguette GUILHOT.

Absents / Excusés :

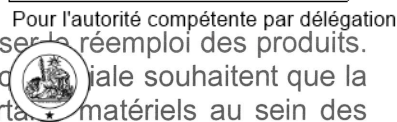
M. Thierry NITCHEU, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Jean GOYET, M. Henry DUPOIZAT, M. Charles DALLARA, M. Philippe CESANA.

Vu

- Le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article R 123-20 ;
- Le Code général des Collectivités territoriales et notamment son article L 2312-1 ;
- L'instruction comptable M22 ;
- Les budgets primitifs des budgets annexes des Résidences pour Personnes Âgées Résidences Autonomie et EHPAD et leurs décisions modificatives ;
- La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) n°2020-105 du 10 février 2022, ayant comme objectifs de lutter contre la prolifération des déchets et de favoriser le réemploi des produits ;
- La décision du Maire n°2025.00061 ;

Considérant

Que la Ville de Saint-Étienne est propriétaire de biens matériels et mobiliers affectés sur le restaurant municipal. La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), a comme



objectifs de lutter contre la prolifération des déchets et de favoriser le réemploi des produits. A ce titre la Ville de Saint Etienne et le Centre Communal d'Action Sociale souhaitent que la fermeture du restaurant municipal permette le réemploi de certains matériels au sein des résidences de personnes âgées du Centre Communal d'Action Sociale.

La Ville de Saint-Étienne cède à titre gracieux au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saint-Étienne l'ensemble des biens matériels et mobiliers listés ci-dessous.

A noter que l'amortissement de certains biens ne sont pas finalisés et sont donc à rajouter à la Valeur Nette Comptable (VNC).

Sur le compte 2184:

Biens affectés au budget annexe EHPAD et finis d'être amortis

N° FICHE	DATE ENTRÉE	DÉSIGNATION	VALEUR BRUTE	AMORT. EX2025	CUMUL DES AMORTISSEMENTS	VNC	AFFECTATION
		Meuble de rangement haut tournus	0,00	0,00	0,00	0,00	BALAY

Sur le compte 21881 :

Biens affectés au budget annexe EHPAD et finis d'être amortis

N° FICHE	DATE ENTRÉE	DÉSIGNATION	VALEUR BRUTE	AMORT. EX2025	CUMUL DES AMORTISSEMENTS	VNC	AFFECTATION
		2 chariots à niveau constant casier	0,00	0,00	0,00	0,00	BEL HORIZON
56462		1 chariot à niveau constant plateaux	0,00	0,00	0,00	0,00	CROIX DE L'ORME
		1 chariot à niveau constant plateaux	0,00	0,00	0,00	0,00	BALAY
		1 chariot inox	0,00	0,00	0,00	0,00	BALAY
		3 lots Vestiaires	0,00	0,00	0,00	0,00	BEL HORIZON
52882	23/12/2013	1 fontaine à eau	4405.52	0,00	4405.52	0,00	BEL HORIZON
52882	23/12/2013	1 fontaine à eau	4405.52	0,00	4405.52	0,00	CEDRES
		1 lave main inox	0,00	0,00	0,00	0,00	BEL HORIZON
		1 lavabo vestiaire	0,00	0,00	0,00	0,00	BEL HORIZON
		Plan de travail inox 120cm	0,00	0,00	0,00	0,00	BALAY

Sur le compte 21883 :

Biens affectés au budget annexe RA et finis d'être amortis

N° FICHE	DATE ENTRÉE	DÉSIGNATION	VALEUR BRUTE	AMORT. EX 2025	CUMUL DES AMORTISSEMENTS	VNC	AFFECTATION
		Armoire à couteau (UV)	0,00	0,00	0,00	0,00	TERRASSE
		1 chariot à assiette à niveau constant	0,00	0,00	0,00	0,00	CAMELIAS
47431	26/04/2012	Meuble réfrigéré TP0228 G	3292,00	0,00	3292,00	0,00	TERRASSE

Sur le compte 21883 :

Biens affectés au budget annexe EHPAD et finis d'être ar



N° FICHE	DATE ENTRÉE	DÉSIGNATION	VALEUR BRUTE	AMORT. EX 2025	CUMUL DES AMORTISSEMENTS	VNC	AFFECTATION
		1 chariot à assiette à niveau constant	0,00	0,00	0,00	0,00	BUISSON
		1 chariot à casier de plonge	0,00	0,00	0,00	0,00	CEDRES
		Armoire à couteau (UV)	0,00	0,00	0,00	0,00	BEL HORIZON

Sur le compte 21883 :

Biens affectés au budget annexe EHPAD et en cours d'amortissement

N° FICHE	DATE ENTRÉE	DÉSIGNATION	VALEUR BRUTE	AMORT. EX2025	CUMUL DES AMORTISSEMENTS	VNC	AFFECTATION
75389	11/05/2022	Congélateur inox 1 porte	2 237.50	223.00	669.00	1568.5	CROIX DE L'ORME
65139	24/11/2021	Robot coupe	2 098.00	209.80	1468.60	629.40	BALAY
73847	14/10/2021	Four mixte Fumotel 11 niveaux	10115.97	1011.59	4046.36	6069.61	CROIX DE L'ORME

A titre d'information, certains biens sont identifiés en petit équipement sur le budget de fonctionnement :

Biens identifiés au budget annexe EHPAD

N° FICHE	DATE ENTRÉE	DÉSIGNATION	VALEUR BRUTE	AMORT. EX2025	CUMUL DES AMORTISSEMENTS	VNC	AFFECTATION
		Rayonnage chambre froide	0,00	0,00	0,00	0,00	BEL HORIZON
		2 Echelles de stockage	0,00	0,00	0,00	0,00	CROIX DE L'ORME
		Echelle de stockage	0,00	0,00	0,00	0,00	BEL HORIZON
		Echelle de stockage	0,00	0,00	0,00	0,00	BALAY
		2 poubelles à commande non manuelle	0,00	0,00	0,00	0,00	BEL HORIZON
		1 désinsectiseur	0,00	0,00	0,00	0,00	BEL HORIZON
		40 Grilles inox	0,00	0,00	0,00	0,00	BEL HORIZON
		Meuble de tri sélectif déchets+ 4 poubelles blanches	0,00	0,00	0,00	0,00	BALAY
		1 centrale de désinfection	0,00	0,00	0,00	0,00	BEL HORIZON
46242		60 plateaux	0,00	0,00	0,00	0,00	BALAY

A titre d'information, certains biens sont identifiés en petit équipement sur le budget de fonctionnement :

Biens identifiés au budget annexe RA

N° FICHE	DATE ENTRÉE	DÉSIGNATION	VALEUR BRUTE	AMORT. EX2025	CUMUL DES AMORTISSEMENTS	VNC	AFFECTATION
		Rayonnage chambre froide	0	0,00		0,00	TERRASSE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2025
Publication : 08/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

		5 casiers lave-vaisselle plonge	0,00	0,00		0,00	0,00	TERRASSE
		20 ramequins blanc ovale	0,00	0,00		0,00	0,00	CAMELIAS
		1 panier à pain	0,00	0,00		0,00	0,00	TERRASSE
		1 coupe pain	0,00	0,00		0,00	0,00	TERRASSE
		1 support bidon de plonge	0,00	0,00		0,00	0,00	TERRASSE
		1 cafetière	0,00	0,00		0,00	0,00	CAMELIAS

L'Assemblée Délibérante :

- **Approuve la cession à titre gracieux de la ville de Saint-Etienne au CCAS et l'affectation des biens du restaurant municipal suite à sa fermeture au sein des RPA du CCAS.**

Un exemplaire des documents restera joint au dossier.

Vote à main levée : nombre de voix :
- POUR : 11
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Détail des votes :

- Pour : M. Frédéric DURAND (Vice-Président), M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Huguette GUILHOT, M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, Mme Marie-France LIVEBARDON ayant donné pouvoir Mme Huguette GUILHOT.

- Contre :

- Abstention :

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'Etat le :

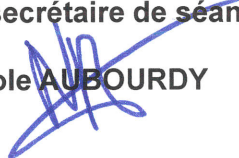
Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la collectivité et sa transmission aux services de l'Etat (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Fait et délibéré en séance le 4 avril 2025

**Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président du C.C.A.S.**


Frédéric DURAND

La secrétaire de séance,


Nicole AUBOURDY